

# Conditions générales

Logiciel sous licence



INNOFORCE Est.  
Industriestrasse 56  
9491 Ruggell  
Liechtenstein

Tel: +423 / 384 01 00 | Fax: +423 / 384 01 01  
E-Mail: [info@innoforce.com](mailto:info@innoforce.com) | [www.innoforce.com](http://www.innoforce.com)

## Conditions générales relatives aux licences

### Article 1 Champ d'application des Conditions générales, forme écrite

- 1.1. Nos Conditions générales s'appliquent à l'exclusion de toutes les autres dispositions. Les conditions générales de la partie contractante qui différencieraient des Conditions générales susmentionnées sont considérées comme sans effet, sauf accord contraire préalable conclu par écrit. Nos Conditions générales s'appliquent également lorsque, tenant compte des conditions générales différentes de la partie contractante, nous effectuons la livraison à destination de cette dernière sans condition.

### Article 2 Offres, Devis

- 2.1. Nos offres peuvent subir des modifications.
- 2.2. Nous conservons les droits de propriété et les droits d'auteur de toutes les illustrations, de tous les graphiques, de tous les calculs et de tous les autres documents ou données. Ils ne doivent pas être transmis à des tierces parties. Cette condition s'applique à tous les documents et autres données spécifiés comme « confidentiels » ; avant de transférer ces éléments à une tierce partie, la partie contractante se doit de nous demander une autorisation expresse par écrit.

### Article 3 Prix, Droit d'annulation, Conditions de paiement

- 3.1. Sauf accord contraire, tous les prix sont les prix des articles en stock sur une base « départ d'usine » ; ils ne comprennent pas la TVA, l'emballage et l'affranchissement, les frais de douane et les autres coûts divers.
- 3.2. Pour les commandes, le prix mentionné le jour de la commande est le prix applicable pour cette commande.
- 3.3. Sauf accord contraire, le paiement doit être effectué dans les 14 jours suivant la confirmation de la commande. S'il s'avère nécessaire d'envoyer un rappel de paiement, les frais suivants seront ajoutés :  
1<sup>er</sup> rappel : 10,-- CHF  
2<sup>e</sup> rappel : 10,-- CHF  
3<sup>e</sup> rappel : 10,-- CHF ; et le paiement immédiat du montant dû sera réclamé par une agence de recouvrement.
- 3.4. Nous ne sommes pas tenus d'accepter les paiements par chèque ou par traite. Nous ne pourrions éventuellement accepter ces modalités de paiement que si nous l'avons déjà fait par le passé.

### Article 4 Délais de livraison, Livraison partielle, Droit d'annulation

- 4.1. Les accords relatifs aux dates et délais de livraison sont généralement contraignants. Le délai de livraison débute à la date de confirmation de la commande. Concernant les travaux relatifs au projet, le délai de livraison commence à compter du démarrage du projet.  
En outre, le jour à partir duquel court ce délai (nous vous en tiendrons informé) dépend de la soumission par le client de toute la documentation et de toutes les informations nécessaires, ainsi que de la clarification par avance de tous les détails du contrat. Les livraisons partielles sont permises à condition qu'elles soient justifiées. Les coûts d'emballage et d'affranchissement ne seront toutefois comptabilisés qu'une seule fois.

- 4.2. Sauf accord contraire, nous ne sommes pas tenus responsables des retards de livraison en cas de force majeure ou en raison d'événements en dehors de notre contrôle, notamment les perturbations lors du transport ou les autres perturbations d'ordre commercial, les grèves, les lock-out, le manque de matériel ou les guerres.
- 4.2.1. Dans le cas où, conformément aux conditions énoncées à l'article 4.2. ci-dessus, nous ne serions pas en mesure d'effectuer la livraison dans les délais convenus, ces délais seront prolongés.
- 4.2.2. Dans le cas où, lors de la livraison, des difficultés pour lesquelles nous ne pouvons être tenus pour responsables surviendraient, notamment au titre de l'article 4.2, et ne nous permettraient pas de respecter les délais de livraison prolongés tels que prévus à l'article 4.2.1., nous sommes en droit de nous retirer du contrat.
- 4.2.3. Dans le cas où des tierces parties ne nous livreraient pas en temps et en heure ou ne nous livreraient pas les bons articles, ce pour quoi nous ne pouvons être tenus pour responsables, nous sommes en droit de nous retirer du contrat.
- 4.3 Des solutions sur mesure ne sont pas autorisées dans le cadre de l'exercice du droit de retour.

#### **Article 5 Transfert des risques**

- 5.1. Sauf disposition contraire dans la confirmation de la commande, la livraison s'effectue sur une base « départ d'usine ». L'envoi s'effectue toujours, y compris pour une livraison à un endroit autre que celui de l'exécution, pour le compte du client et, même avec un envoi franco de port, au risque du client. Dans tous les cas, nous sommes responsables de nos propres envois en tant que transporteur, tant qu'aucune limitation juridique ou contractuelle des responsabilités ne s'applique, ou que ces Conditions générales ne prévalent pas sur les dispositions susmentionnées.

#### **Article 6 Limitation de la garantie / Exclusion de responsabilité**

- 6.1. innoForce Est. et ses fournisseurs ne sont pas tenus responsables des dommages subis par la partie contractante ou des tierces parties et qui découleraient directement ou indirectement de l'utilisation de ce logiciel ou de l'incapacité à l'utiliser correctement. Cette disposition s'applique, même si innoForce Est. a été informée de la possibilité que de tels dommages soient causés. Les plaintes déposées en vertu de dispositions juridiques inaliénables relatives aux responsabilités en matière de produits ne sont pas affectées par les présentes Conditions générales.
- 6.2 La responsabilité totale d'innoForce Est. et de ses fournisseurs, ainsi que les réclamations de la partie contractante ne sont soumises qu'aux options suivantes. innoForce Est. a le choix de :
- a) rembourser le prix d'achat ; ou
  - b) réparer le logiciel ; ou
  - c) remplacer le logiciel.
- Aucune autre réclamation ne sera prise en compte dans le cadre de la garantie. La garantie limitée ne s'applique pas si le dysfonctionnement du logiciel est dû à un accident, à une mauvaise utilisation ou à un emploi impropre du logiciel. innoForce Est. n'offre une garantie pour le logiciel de remplacement que durant le reste de la période de garantie initiale. La période de garantie n'est donc pas prolongée en cas de remplacement du logiciel.
- 6.3 innoForce Est. et ses fournisseurs n'assumeront aucun autre engagement en matière de garantie concernant le logiciel et le matériel imprimé qui l'accompagne. Cette disposition s'applique également, mais pas exclusivement, aux autres éléments associés au logiciel.

- 6.4 Les droits de garantie expirent un an après l'achat du logiciel standard ou des prestations de maintenance. Les dysfonctionnements doivent être signalés immédiatement après la livraison.

#### **Article 7 Réglementations supplémentaires régissant les contrats internationaux**

- 7.1. Si le logiciel doit être livré à l'étranger, nous ne sommes pas tenus de vérifier si les articles livrés dans le cadre du contrat peuvent être utilisés conformément aux exigences juridiques du pays en question. Nous ne sommes pas non plus responsables des taxes qui pourraient être imposées sur le logiciel.
- 7.2. Si le logiciel doit être livré à l'étranger, nous ne sommes pas responsables des mesures gouvernementales, en particulier les limites à l'importation ou à l'exportation, qui entraîneraient des retards de livraison.

#### **Article 8 Sécurité des droits à la propriété de biens**

- 8.1. La propriété des biens livrés n'est pas transférée tant que le paiement de tous les montants dus n'a pas été reçu. Lorsqu'une relation commerciale existe déjà, la propriété n'est pas transférée tant que le paiement de tous les montants dus n'a pas été reçu. Cette disposition s'applique également lorsque des demandes de paiement ont été enregistrées dans le cadre de factures courantes et que le paiement est effectué et confirmé.

#### **Article 9 Droit applicable, Lieu de l'exécution du contrat, Tribunaux compétents**

- 9.1. Ce contrat est régi par le droit du Liechtenstein.
- 9.2. Le lieu d'exécution de toutes les obligations découlant de ce contrat est Vaduz.
- 9.3. Nous nous réservons toutefois le droit d'entamer des poursuites à l'endroit du siège du client.

#### **Article 10 Divers**

- 10.1 Dans le cas où une disposition de ce contrat serait ou deviendrait inapplicable, les autres dispositions de ce contrat n'en seront pas affectées. En pareil cas, les parties sont tenues de remplacer la disposition inapplicable par une disposition applicable, conformément aux arrangements qu'auraient pris les parties sur le plan commercial, si elles avaient été au courant de l'inapplicabilité de la disposition en question.

Ruggell, avril 2019, INNOFORCE Est.